

## Conditions de l'offre de parrainage INFOPLUS 31 – I.P.O. Gestion

### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement de parrainage a pour objet de déterminer les conditions et modalités de l'opération de parrainage organisée par INFOPLUS 31 et I.P.O. Gestion.

La participation au parrainage implique l'acceptation sans réserve du règlement accessible dans son intégralité sur le site internet [www.infoplus31.com](http://www.infoplus31.com).

Le règlement prévaut sur toutes autres conditions générales ou autres documents commerciaux, sauf acceptation écrite et préalable d'INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Afin de devenir parrain, il faut être déjà client d'INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion, c'est-à-dire avoir passé au moins une commande à INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion.

Chaque client peut parrainer un nombre illimité de filleuls.

Afin de devenir filleul, il faut ne pas être déjà client d'INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion, c'est-à-dire n'avoir passé aucune commande à INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion. Un filleul ne pourra être parrainé plus d'une fois.

Le statut de parrain et de filleul est commun aux structures INFOPLUS 31 et I.P.O. Gestion.

### ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour bénéficier du parrainage, le parrain ou le filleul doit communiquer à INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion les coordonnées complètes de son filleul ou de son parrain, soit en nous contactant directement au 05 34 40 51 51 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30), soit en nous écrivant par mail à l'adresse : [commercial@infoplus31.com](mailto:commercial@infoplus31.com) avec pour objet du mail « PARRAINAGE ».

### ARTICLE 4 – VALIDATION DE LA RELATION DE PARRAINAGE

Une relation de Parrainage est considérée comme valide dès lors que :

- Les conditions et modalités posées par le règlement sont respectées ;
- Le filleul a passé une première commande auprès d'INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion, et devient, par conséquent, un client d'INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion ;
- A la date de première commande du filleul, le parrain est à jour de ses règlements vis-à-vis d'INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion.

Si l'une de ces conditions cumulatives n'est pas remplie, le parrainage n'est pas validé et le parrain ne pourra prétendre à aucune compensation ou indemnisation, de quelque nature que ce soit.

#### **ARTICLE 5 – AVANTAGES RESULTANT DU PARRAINAGE**

A chaque validation d'une nouvelle relation de parrainage, le parrain et le filleul bénéficient de 20% de remise sur une prestation de leur choix (hors matériel, licence et contrats) dans la limite de 1.500 €HT de remise.

La remise n'est appliquée qu'une seule fois, sur une prestation commandée soit à INFOPLUS 31, soit à I.P.O. Gestion.

La prestation choisie par le parrain doit être commandée après la date de validation de la relation de parrainage.

Dans le cas de la validation de plusieurs filleuls pour un même parrain, l'offre de remise de 20% n'est pas cumulable sur la même prestation.

La commande de ladite prestation devra être passée après le 23/01/2023, date de démarrage officielle de l'opération de parrainage d'INFOPLUS 31 et I.P.O. Gestion.

A partir de la date de validation de la relation de parrainage par nos services, le parrain et le filleul disposent d'un délai d'1 an pour bénéficier de l'offre.

Le parrain et le filleul doivent informer INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion du choix de la prestation sur laquelle faire porter la remise au moment de la validation de celle-ci.

L'offre de parrainage sur la prestation n'est pas cumulable avec d'autres offres commerciales en cours.

#### **ARTICLE 6. INFORMATIONS GENERALES**

Avant de participer au parrainage, le parrain et le filleul sont invités à prendre connaissance des présentes conditions.

INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler les présentes, et notamment, de modifier les offres. INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion se réservent le droit d'exclure de l'offre de parrainage, après enquête, toute personne et/ou société qui aurait tenté de frauder. Le parrain et le filleul perdront le bénéfice du parrainage.

Les informations recueillies par INFOPLUS 31 et/ou I.P.O. Gestion dans le cadre de l'offre de parrainage sont nécessaires à l'exécution de ses obligations dans le cadre des présentes. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : INFOPLUS 31- 78 chemin des Sept Deniers – 31200 TOULOUSE